



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES APPALACHES
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE
DU SACRÉ-CŒUR-DE-JÉSUS**

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

*Est par la présente donné, par la soussignée Sylvie Mercier,
directrice générale/greffière-trésorière, de la susdite municipalité,*

*PRENEZ AVIS, qu'un projet de règlement 2023-03-282 relatif au comité de démolition
a été déposé lors de la séance ordinaire tenue le 6 mars 2023 en même temps qu'a
été donné l'avis de motion requis par la loi.*

*L'objet du règlement vise à augmenter les pouvoirs municipaux au niveau de la
protection du patrimoine en vertu du PL69 concernant la démolition et l'entretien des
immeubles.*

*Ce règlement sera adopté lors de la séance ordinaire qui aura lieu, le 3 avril 2023 à
19h30 à la salle municipale située au 4118, route 112 à Sacré-Cœur-de-Jésus.*

*Ce projet de règlement peut être consulté aux heures normales d'ouverture du bureau
municipal, sis au 4118, Route 112, Sacré-Cœur-de-Jésus*

*Donné à Sacré-Cœur-de-Jésus, ce quinzième jour du mois de mars deux mille-vingt-
trois.*


Sylvie Mercier

Directrice générale /greffière-trésorière